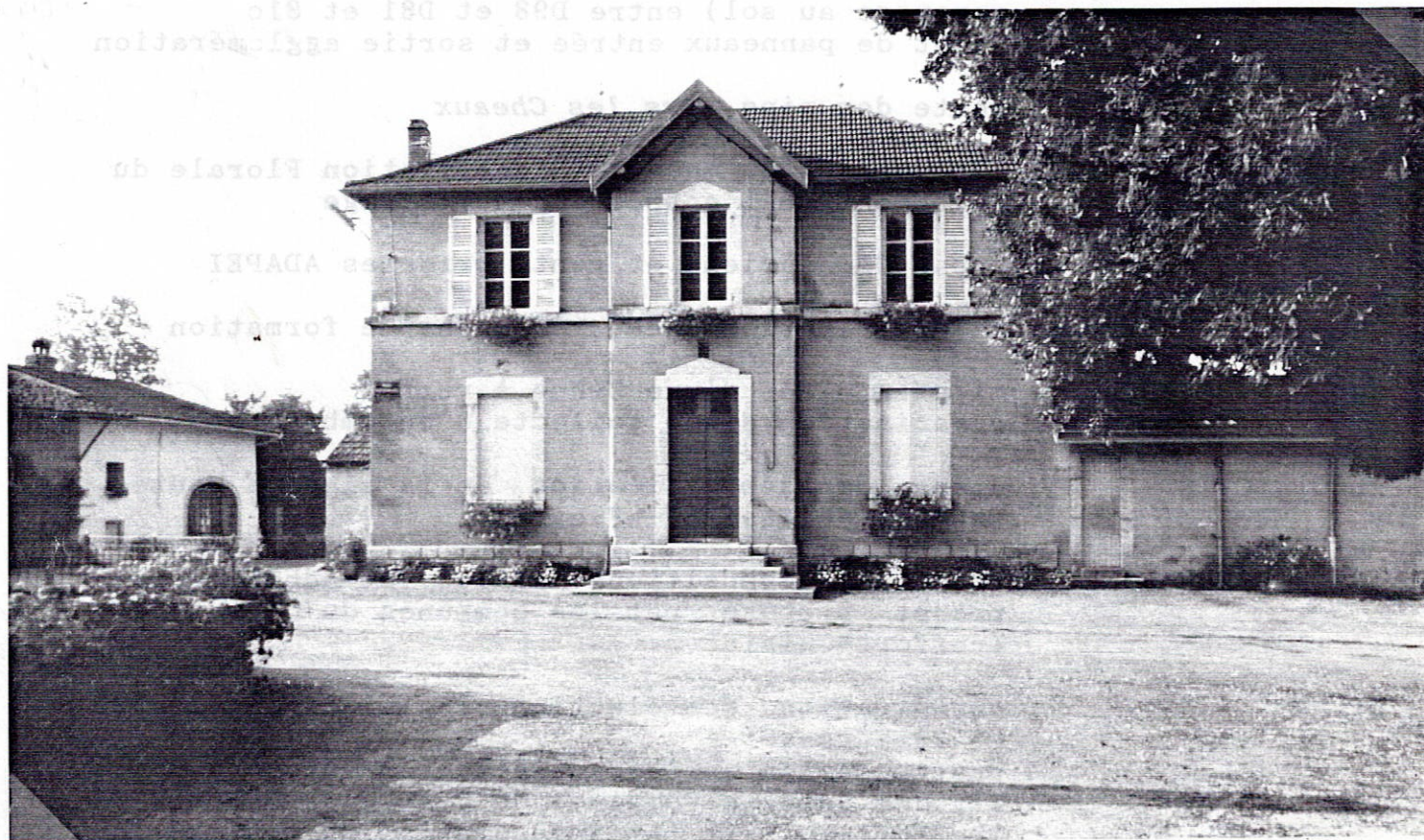


LE DROMADAIRE

Bulletin d'informations municipal de DROM



LE MOT DU MAIRE

En ce début d'année 1994, nous vous adressons ce bulletin municipal qui résume les réalisations et les projets engagés au cours de l'année 1993.

Cette année 1993 restera marquée par les inondations dont certains terrains portent encore l'empreinte. L'écoulement plus rapide de l'eau est un des problèmes que nous devons nous attacher à résoudre.

Dans le cadre de la Loi du 6 Février 1992, le Conseil Municipal a étudié les possibilités d'une coopération intercommunale. Un projet est en cours avec les communes du canton de TREFFORT et Simandre sur Suran, celui-ci devrait déboucher sur la création d'une communauté de communes. Bien sûr, chaque commune conservera son identité et son indépendance mais la mise en place de cette structure intercommunale entraînera des transferts de compétence.

J'espère que 1994 verra enfin la Paix s'installer et apportera des perspectives d'avenir aux jeunes en particulier.

Je vous présente à vous tous ainsi qu'à vos familles, tous mes vœux de bonne et heureuse année.

Noël LARRUAT, Maire de Drom

ACTIVITE DU CONSEIL MUNICIPAL

Travaux des commissions

- CHEMINS ET VOIRIE** : goudronnage du chemins des Bourbouillons, élargissement, *En Luy*, de la route des Conches, modification des priorités (pose de panneaux et marquage au sol) entre D98 et D81 et 81c ajout de panneaux entrée et sortie agglomération
- BOIS** : vente des pins *Vers les Cheaux*
- FLEURISSEMENT** : financement du massif "Signalisation Florale du Revermont" à l'entrée Sud du village
- C.C.A.S.** : repas des anciens et vente brioches ADAPEI
- CHARTE DU REVERMONT** : participation à deux sessions de formation
- ORDURES MENAGERES** : mise en place d'une benne à verre organisation d'une collecte d'encombrants
- ELECTRICITE** : étude de la modification de la ligne à Haute-Tension Génissiat - Fleyriat
- INTERCOMMUNALITE** : étude des dispositions légales et adhésion au projet proposé par les communes du Canton de Treffort-Cuisiat
- DIVERS** : organisation des élections législatives les 21 et 28 Mars ; participation à l'organisation du Parcours Sportif des Sapeurs Pompiers du Centre de Secours de Treffort-Cuisiat (et inauguration du nouveau local de la Compagnie de Drom) le 1er Mai à Drom ; cérémonie du 11 Novembre ; modification des statuts du syndicat des Eaux et de l'Association Touristique du Revermont

Travaux en cours

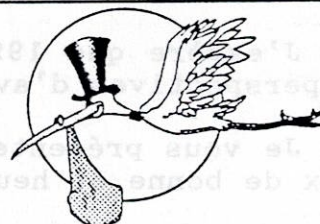
- Chemins** : finition de l'élargissement de la route des Conches, *En Luy*
- Aménagements** : travaux de réhabilitation de l'entrée du tunnel : et du site du Lavoir
- Intercommunalité** : suivi du projet
- Syndicat du Suran** : étude de la modification des statuts et de la répartition des charges

ETAT CIVIL 1993

Naissances : Théodore Brochier, le 06 Février
Alizée Morin, le 21 Août

Décès : Pierre Convert, le 22 Mars
Félicie Grandpierre, le 05 Août

Mariages : ... pas de mariage, cette année !



INFORMATIONS PRATIQUES

La **Mairie** est ouverte de 16 H à 18 H les mardi et samedi.
Tél.: 74.30.67.48 - Noël LARRUAT, maire : 74.30.62.06 - Jean CARRIER,
adjoint : 74.30.64.64 - Yves GUILLEMOT, adjoint : 74.30.69.22
Perception : 74.30.65.30 (Villereversure)

Gendarmerie : 17 (Ceyzériat : 74.30.00.10)
Pompiers : 18 (Drom : * Lieutenant Carrier : 74.30.67.17 ;
* Sergent Corretel : 74.30.67.43)

S.A.M.U. : 15

Assistante sociale : Régine Chambon : 74.30.04.64 (Ceyzériat)
Puéricultrice : Marie-France Deshautel : 74.30.04.64 (Ceyzériat)

Assistante maternelle : Murielle Palamède assure la garde d'enfants
à la journée, la prise en charge d'enfants scolarisés avant et après
l'école et, si besoin est, le repas de midi. Tél. : 74.30.60.56

Aide à Domicile en Milieu Rural : contacter l'A.D.M.R. des 2 Vallées
Aide aux familles (travailleuse familiale) : Michèle Courvoisier (74
30.67.19 à Simandre) ou Anne Rollet (74.30.61.31 à Simandre) ;
Handicapés et personnes âgées, (Aide ménagère, auxiliaire de vie) :
Claudette Syre (74.51.82.53 à Rignat) ;
Portage de repas : Renée Convert (74.51.72.25 à Simandre)

La **Fromagerie** est ouverte de 8H30 à 12H30 et de 18H à 19H la semaine
(sauf le mercredi : pas d'ouverture le soir)
de 8H30 à 12H30 et de 14H à 19H le samedi
de 8H30 à 12H le dimanche matin

Le **Courrier P.T.T** est relevé du lundi au samedi, vers 11H30

Les **Ordures ménagères** sont collectées le mardi entre 10H et 13H
(le mercredi suivant si le mardi est férié)

Le **Club de l'Age D'Or** se réunit tous les mercredis de Octobre à
Avril à la salle des Fêtes, de 13H30 à 17H30

Les séances de **Gymnastique Volontaire** ont lieu tous les mardis de
Octobre à Juin à la Salle des Fêtes, de 20h30 à 21H30

Dons du Sang en 1994 : jeudi 10 Février, mercredi 06 Juillet et jeu-
di 17 Novembre (Salle des Fêtes de Villereversure, de 9H30 à 12h30)

Correspondants de Presse :
Joseph Benezeth (74.30.04.11 à Jasseron) pour Le Progrès
Daniel Brochier (74.30.62.53 à Drom) pour La Voix de l'Ain

Culte : Messe le dimanche à 10H15 à l'église de Villereversure
(à Drom le dernier dimanche de Septembre)

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

La salle doit être réservée auprès de Corinne Chapman
(74.30.68.18), en lui précisant la durée et les besoins éventuels en
vaisselle.

TARIFS	1 jour	2 jours	réunion
Particulier de Drom	500 F.	800 F.	200 F.
Personne extérieure	800 F.	1 300 F.	300 F.
Association Communale	200 F.	350 F.	100 F.

DEPENSES

FONCTIONNEMENT

60	Dennrées et fournitures	50 500
	(dont combustibles : 16 000, panneaux : 15 000, fournitures scol.: 7 500)	
61	Frais de personnel	70 900
	(dont rémunération : 48 000, charges soc. : 17 500)	
62	Impôts et taxes	4 700
63	Travaux et services extérieurs	136 200
	(entretien bâtiments, voirie, réseaux, bois, ordures ménagères : 20 000, assurances : 9 000 ,électricité + eau + gaz : 20 000)	
64	Participations et contingents	49 930
	(charges intercommunales, aide sociale : 10 500, scolarité à l'extérieur : primaire 5 292, second.19 800)	
65	Allocations et Subventions	17 005
66	Frais de gestion générale	69 034
	(fêtes, frais P.T.T.: 2 500, indemnités maire et adjoints : 36 500, imprévus : 16 334)	
67	Frais financiers	13 284
	(intérêts des emprunts)	
82	Charges antérieures	100
83	Prélèvement pour dépenses d'investissement	295 739
	(part de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement)	
		707 392

INVESTISSEMENT

16	Remboursements emprunts	20 251
18	Règlement de dettes	10 854
21	Acquisitions de biens meubles et immeubles	17 000
	(Container à verre : 8 000)	
23	Travaux de bâtiment et de génie civil	211 000
	(Entrée Tunnel : 72 000, Lavoir : 115 000)	
25	Prêts et avances à long terme	100 000
	(Travaux effectués par le biais de syndicats : voirie)	
26	Acquisitions titres et valeurs	3 296
	(Part dans les associations syndicales et organismes publics)	
		362 401

1 069 793

DATES A RETENIR

- * Samedi 05 Février : banquet de la Sainte Agathe
- * Samedi 12 Février : y'aura du Boudin avec Patrimoine
- * Dimanche 27 Février: projection diapos du Comité de Fleurissement
- * Samedi 12 Mars : vente des tartes de la Gymnastique Volontaire
- * Dimanche 20 et 27 Mars : élections cantonales

RECETTES

70 Produits de l'exploitation (redevance ordures ménagères)	12 690
71 Produits domaniaux (coupes de bois, locations de bâtiments, concessions cimetière)	45 600
73 Recouvrements et subventions (dont nouvelle ligne E.D.F. : 6 802, voirie : 26 436)	43 670
74 Dotations versées par l'Etat (dont dotations élus : 12 440)	158 144
75 Impôts indirects	13 250
77 Contributions directes (part de la commune sur les impôts locaux)	198 370
82 Produits antérieurs (excédent de fonctionnement reporté de 92 en 93)	235 668
	707 392
06 Excédent d'investissement (report de l'année 92 : opérations non réalisées : pose des grillages école, cure et salle des fêtes)	24 000
10 Subventions d'équipement (mur de soutènement Jacquemet)	12 072
11 Prélèvement sur recettes de fonctionnement ("autofinancement")	295 739
14 Participations travaux d'équipement (compensation T.V.A.)	30 590
	362 401
	1 069 793

DATES A RETENIR

- * Dimanche 17 Avril : repas du Comité de Fleurissement
- * Samedi 8 Mai : cérémonie au monument
- * Dimanche de Juin (probablement le 12) : élections européennes
- * Samedi et Dimanche 24 et 25 Septembre : Fête de Drom
- * Fin Octobre : concours de belote du Sou des Ecoles
- * Jeudi 11 Novembre : cérémonie au monument

SALLE DES FETES

Au cours de la saison 1992, du 1er Janvier au 31 Décembre, la salle des fêtes a été utilisée 17 fois, par des particuliers et des associations, de la commune ou non.

2 de ces utilisations étaient gratuites (les Pompiers pour la Vogue et l'Age d'Or pour son repas annuel).

Le montant de la location pour ces 12 repas et 5 réunions s'élève à 4 300 F.

La Gymnastique Volontaire, pour 35 séances hebdomadaires de une heure, a réglé un forfait de 800 F.

La salle a également été occupée par la commune, pour des élections et des vins d'honneurs.

Total de la recette 5 100 F.

Cette "location" ne constitue pas un revenu pour la commune et son but n'est pas de rentabiliser la salle ; c'est simplement une participation aux frais qui est demandée aux utilisateurs.

A titre indicatif, pour le seul poste Electricité, pendant la même période de référence, le montant de la dépense s'est élevé à 8 325,29 Francs T.T.C..

Jean CARRIER

BENNE A VERRE

La route du verre est modifiée. Désormais, elle passe par "Les Mollards", plus précisément par la benne à verre installée depuis le mois d'Avril .

Pendant ses 4 premiers mois, elle a déjà recueilli 1,8 tonne : on ne peut que se réjouir du succès de cette collecte qui permet de constater la prise de conscience du devoir de protection de l'environnement accompagnant le geste humanitaire d'aide à la recherche contre le cancer.

Pour la période d'Avril à Juillet 93, la vente du verre récupéré a produit 131,40 F., qui ont été reversés à la Ligue contre le Cancer.

(Le même volume, traité avec les ordures ménagères, aurait coûté 392,40 F. à notre collectivité).

A suivre ...

Jean CARRIER



COMMUNIQUE DE LA GENDARMERIE

Lors de perquisitions, la tâche des enquêteurs de la Gendarmerie Nationale est souvent facilitée par des détails ou des précisions fournies lors du dépôt des plaintes, à la suite de vols.

Non seulement les Gendarmes sont plus efficaces, mais les objets dérobés sont plus aisément identifiables et récupérables si quelques précautions élémentaires, conseillées ci-dessous, sont observées :

Meubles : photos sous différents angles en insistant sur les points particuliers (défauts, coups, éraflures, marquage et autres détails caractéristiques)

Audiovisuel et appareils divers (électroménager , informatique, appareils-photo, armes) : relever la marque, le type et les numéros de série de l'appareil et conserver ensemble tous les bons de garantie des différents matériels possédés. (Il faut savoir que, grâce aux moyens informatiques, un magnétoscope volé peut être retrouvé et identifié à 500 Km de là le lendemain si son numéro est connu).

Bijoux : les photographier en relevant un descriptif très précis, notamment les inscriptions gravées (nom, prénom, initiales, date, etc.).

Documents : en conserver une photocopie et noter le numéro, la date et le lieu de délivrance (carte d'identité, permis de conduire, passeport).

Chéquiers : en garder les références pour identification (numéro de compte, nom de l'agence et numéros des formules de chèques).

MDL Chef HUE
Gendarmerie de Ceyzériat



MEDAILLES ET DISTINCTIONS

Plusieurs de nos concitoyens ont été à l'honneur ces derniers mois, en reconnaissance officielle de leurs compétences ou de leurs mérites professionnels, ou de leur activité bénévole ou militante :

* Danièle PERRIN, notre institutrice depuis plus de 30 ans, a été élevée au grade de Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques, quelques semaines après sa toute dernière rentrée scolaire.

* Roger CORRETEL s'est vu remettre, des mains du Conseiller Général Jean Rappy, la Médaille d'Argent des Sapeurs Pompiers pour 20 années de service au sein de la Compagnie de Drom. C'était le 05 Décembre, à l'occasion de la fête de la Sainte Barbe.

* Claude TARARE a reçu, de Monsieur Paul Morin, Maire de Bourg, la Médaille de la retraite après plus de 23 années d'activité pour la Ville de Bourg en Bresse.

* Jean CARRIER, après un long parcours de militantisme social, dont 28 années en tant que membre du Conseil d'Administration départemental de la Mutuelle Générale des P.T.T., s'est vu décerner la Médaille d'Argent de la Reconnaissance Mutualiste.

LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est **obligatoire** pour toute personne de nationalité française, âgée de plus de 18 ans et jouissant pleinement de ses droits civiques.

Il est indispensable de faire sa demande d'inscription avant le 31 Décembre inclus pour pouvoir voter l'année suivante.

Doivent également s'inscrire avant le 31 Décembre les jeunes gens qui auront 18 ans entre le 1er Janvier et le 28 Février de l'année suivante.

Vous pouvez demander votre inscription :

- * soit à la mairie de la commune de votre domicile ;
- * soit à la mairie de la commune où vous résidez d'une façon continue depuis plus de six mois ;
- * soit à la mairie de la commune où vous payez des impôts locaux depuis 5 ans au moins sans interruption ;

Il n'y a pas d'inscription d'office. Même en cas de changement de commune, l'inscription ne résulte que d'une démarche volontaire de l'intéressé.

Pour accomplir ces formalités, il faut présenter :

- * une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, etc.)
- * une pièce justifiant dans la commune d'un domicile, ou d'une résidence principale depuis plus de 6 mois, ou le paiement d'impôts locaux.

En cas de force majeure, une autre personne peut accomplir ces formalités, munies des pièces indiquées ci-dessus et d'une procuration sur papier libre.

Cas particuliers

Vous pouvez demander votre inscription sur les listes électorales en cas d'élections. Votre demande doit être présentée au plus tard le 10^{ème} jour précédant la date du scrutin si vous êtes :

- * fonctionnaire muté ou admis à la retraite (ainsi que les membres de votre famille) ;
- militaire renvoyé dans vos foyers ;
- * jeunes gens qui atteignent 18 ans en cours d'année après le 28 Février.



Changement de domicile

Vous devez signaler personnellement votre changement de domicile à la mairie (le changement d'adresse à la poste ne suffit pas). A défaut de cette démarche de votre part, vous risquez d'être radié, à votre insu, des Listes Electorales par la Commission Administrative compétente chargée de la Révision des Listes Electorales.

Elections Législatives

le 21 Mars 1993

le 28 Mars 1993

Electeurs inscrits	118	118
Votants	94 (80 %)	101 (85,5 %)
Blancs ou Nuls	2	4
Suffrages exprimés	92	97

INTERCOMMUNALITE

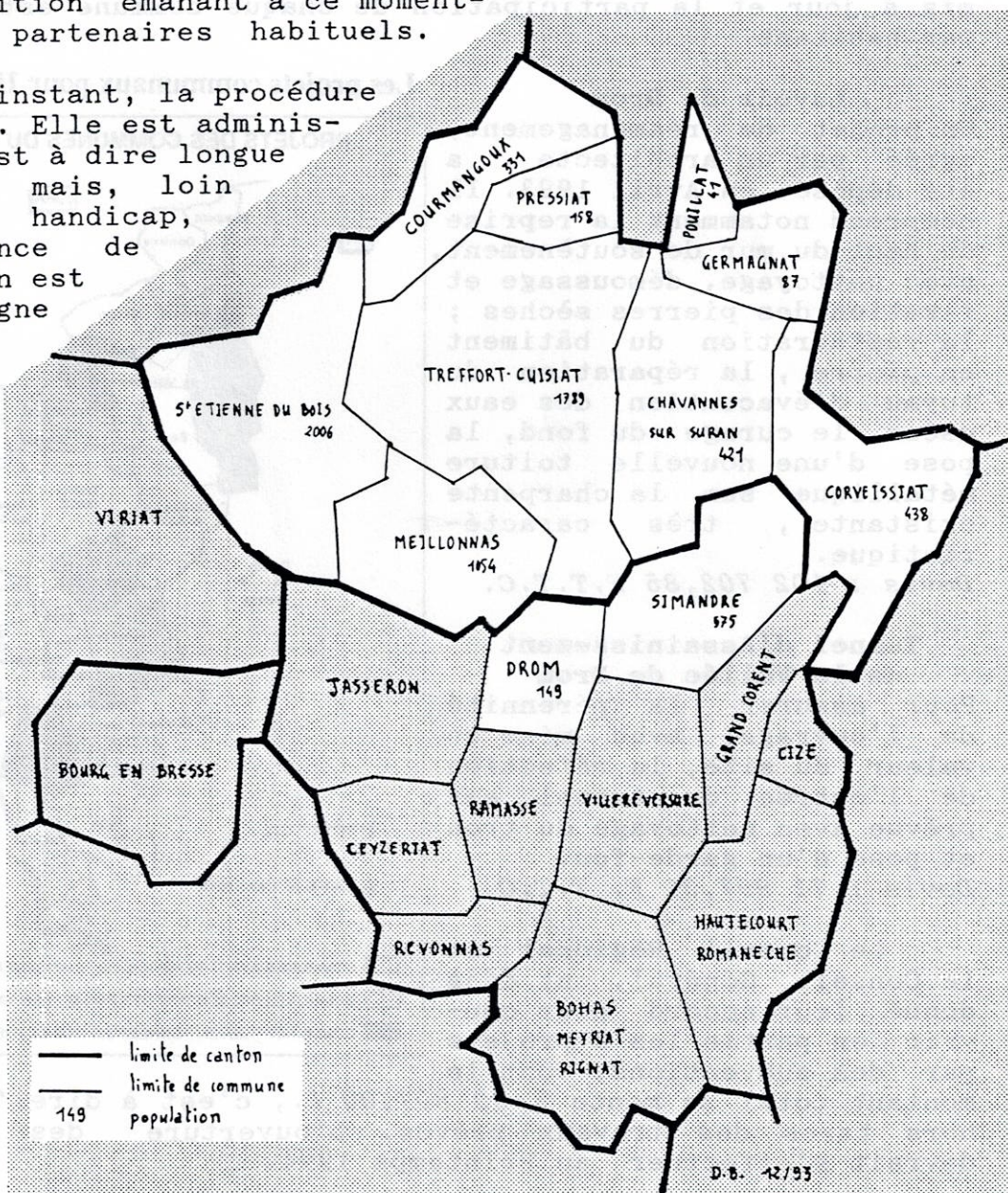
Parue le 6 Février 1992, la loi N° 92.125, relative à l'orientation de l'administration territoriale de la République, prévoit la mise en place d'une nouvelle forme de coopération intercommunale en créant la communauté de communes.

Cette communauté a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration de projets communs de développement et d'aménagement. Les communes membres conservent leur identité mais transfèrent à la communauté leurs pouvoirs et leurs compétences pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, dans certains domaines définis et précisés lors de la constitution. La communauté a son autonomie et sa fiscalité propre.

Dans la conjoncture actuelle, les communes restant isolées risquent d'aller vers leur déclin. L'union faisant la force, cette association pourra peut-être freiner les difficultés actuelles, en particulier la désertification. C'est dans cet état d'esprit que le Conseil Municipal de Drom, dans sa séance du 12 Novembre 1993, par 9 voix et 1 blanc sur 10 présents, a décidé de s'orienter dans cette voie en répondant favorablement à la proposition de nos voisins de Simandre et des 9 communes du canton de Treffort-Cuisiat, nous invitant à rejoindre leur communauté ; en l'absence aussi de toute autre proposition émanant à ce moment-là de nos partenaires habituels.

Pour l'instant, la procédure est en cours. Elle est administrative, c'est à dire longue et lente ; mais, loin d'être un handicap, cette absence de précipitation est plutôt un signe de sagesse.

Jean
CARRIER



Elle a été signée en Octobre 1990 par les 36 Maires des communes du Revermont. Grâce à l'Association Touristique du Revermont, servant d'intermédiaire, des accords ont été conclus avec le Département, la Région, l'Etat et l'Europe. La signature de ces contrats débouche sur des aides financières substantielles qui permettent la mise en valeur du Patrimoine de chaque commune de la contrée et contribuent à leur développement économique.



Structure et financement

Compte tenu de l'importance du développement de ses activités, une réflexion sur le fonctionnement de l'Association Touristique du Revermont était devenue nécessaire. Les statuts ont été révisés et mis à jour et la participation de chaque commune est passée à 9 F. par habitant.

Lavoir de Drom

Un projet de réaménagement, agréé par un architecte, a été déposé en Avril 1993. Il comprend notamment la reprise du haut du mur de soutènement, avec nettoyage, démoussage et fixation des pierres sèches ; la restauration du bâtiment en pierre, la réparation du tuyau d'évacuation des eaux usées, le curage du fond, la pose d'une nouvelle toiture métallique sur la charpente existante, très caractéristique.

Devis : 102 702,85 F.T.T.C.

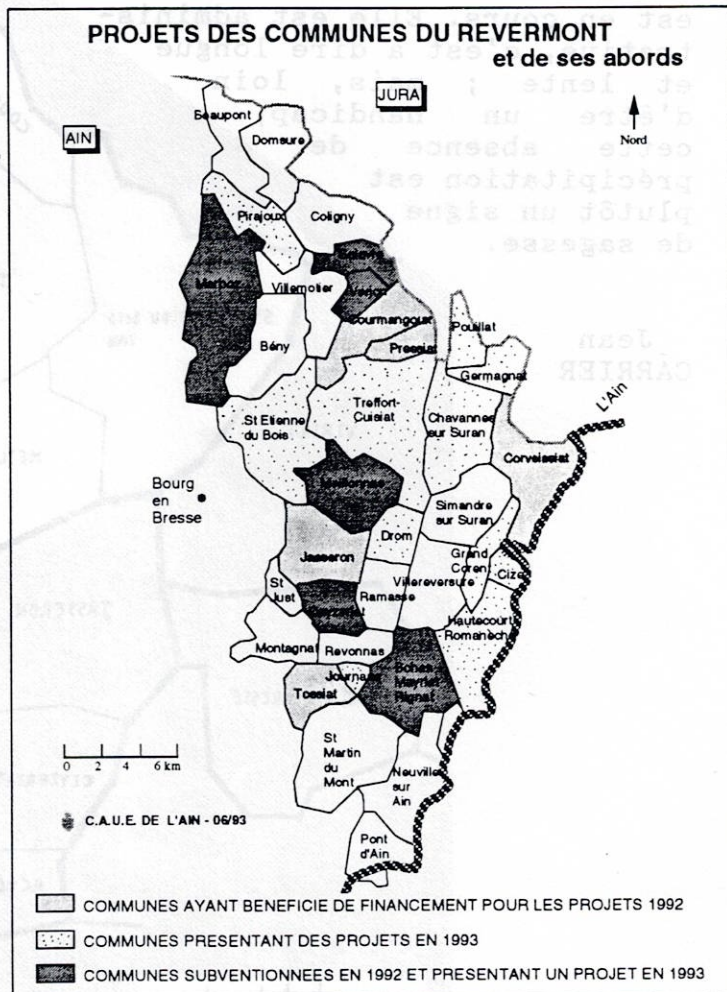
Tunnel d'Assainissement de la Vallée de Drom

Pour assurer la pérennité de l'ouvrage, avec mise en valeur du site, la réfection de l'entrée du tunnel est prévue avec nettoyage du trou et pose d'un garde-fou.

Devis : 71 997,31 F. T.T.C.

Le Conseil Régional et le Conseil Général, ont déjà donné leur accord pour couvrir en partie les 2 projets par des subventions, dont le montant total se monte à 99 807,00 F., c'est à dire 70 % du montant hors taxes des travaux prévus. L'ouverture des deux chantiers devrait s'effectuer au Printemps 1994.

Les projets communaux pour 1993



Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce

Pour participer au développement économique du Revermont, une autre convention a été signée, dans le cadre de l' **O.R.A.C.**.

Elle permet, toujours à travers l'A.T.R., d'apporter une aide aux commerçants et artisans, soucieux d'améliorer et de moderniser leur point de vente ou leur outil de travail.

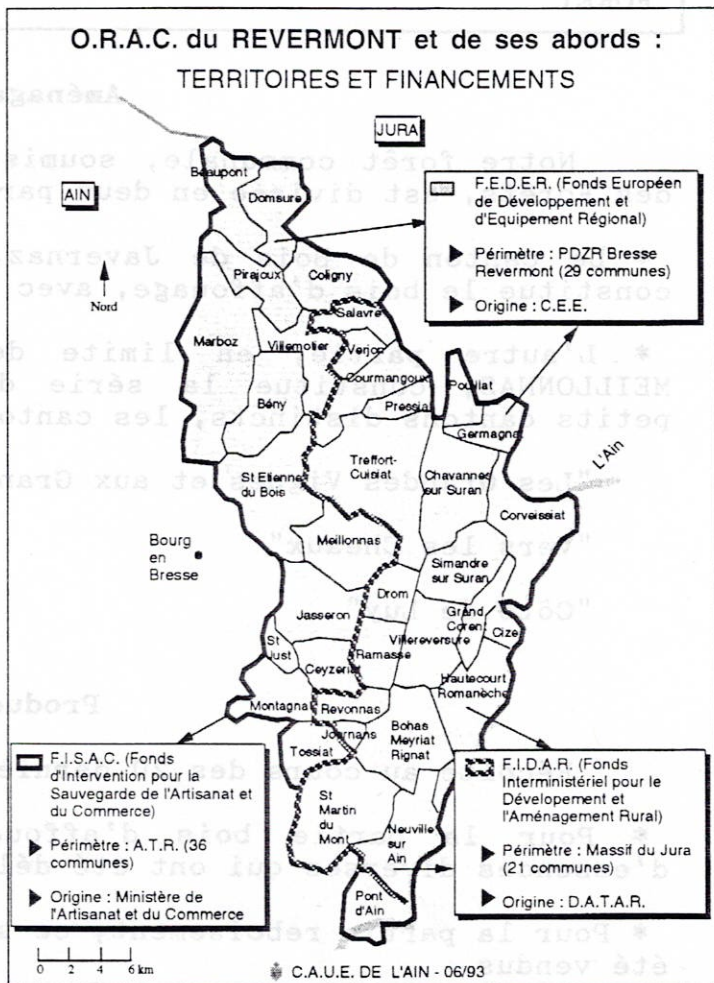
Sur 787 entreprises concernées, trois sont à Drom dont une a déjà déposé un dossier : *Christine Brochier Création* (Fourrure et Cuir) a ainsi bénéficié cette année d'une subvention d'investissement provenant du Fonds Interministériel pour le Développement et l'Aménagement Rural.

Logo

Les communes désireuses de marquer physiquement leur appartenance au Revermont ont été invitées par l'A.T.R. à souligner ce fait par la plantation d'un massif identique à l'entrée de chaque village. Le Comité de Fleurissement s'est chargé de mener à bien cette opération à Drom, sur un petit terrain communal nettoyé et aménagé pour la circonstance, à l'entrée Sud du village.

Jean CARRIER

Daniel BROCHIER



Aménagement

Notre forêt communale, soumise au régime de l'Office National des Forêts, est divisée en deux parties distinctes :

* Le canton de Bois de Javernaz, situé à l'Est du village, qui constitue le bois d'affouage, avec 57 Ha 49 a.

* L'autre partie, en limite des communes de JASSERON et de MEILLONNAS, constitue la série de reboisement divisée en trois petits cantons distincts, les cantons de :

"Les Grandes Vignes et aux Grandes Vignes")	
)	
"Vers les Cheaux" (Total : 15 Ha 05 a
)	
"Côte de Luy")	

Production

Récolte au cours des 20 dernières années (en m³ commerciaux)

* Pour la partie bois d'affouage, ce sont 1945 m³ de bois d'essences diverses qui ont été délivrés.

* Pour la partie reboisement, ce sont 1529 m³ de pins noirs qui ont été vendus.

Evolution de l'affouage

Le nombre d'affouagistes actuels est de 15 à 20.

Une dernière coupe avait été délivrée en 1971 ; elle n'a jamais été finie. Elle a fait l'objet d'une autorisation d'abandon datée du 12 Février 1976.

Aucune coupe affouagère n'a ensuite été exploitée jusqu'en 1980. A compter de cette période, 7 coupes ont été délivrées et réalisées.

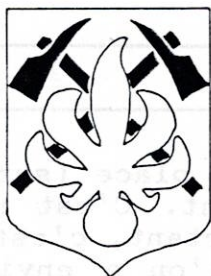
L'exploitation du bois d'affouage semble retrouver un déroulement normal depuis une dizaine d'années.

Autres productions

Des récoltes de menus produits (feuillages de buis) ont été réalisées en 1986 et 1988.

Elles procurent à la commune des revenus non négligeables.

La récolte de feuillages de buis peut continuer à être envisagée ; la potentialité de cette production est assez bonne.



**AMICALE
SAPEURS POMPIERS**

Président : Bernard Larruat
Secrétaire : Christian Bonnet
Trésorier : Daniel Brochier



SOU DES ECOLES

Présidente : Margaret Steel
Secrétaire : Liliane Cantin
Trésorière : Martine Bonnet



CLUB DE L'AGE D'OR

Présidente : Simone Carrier
Vice-Prés. : Robert Jolyon
Secrétaire : Marcel Raffin
Trésorière : Denise Jacquemet



**COMITE DE
FLEURISSEMENT**

Présidente : Monique Bonnet
Vices-Présidentes : Paulette Carrier
Rolande Guillemot
Secrétaire : Denise Jacquemet
Trésorière : M.-Thérèse Corretel



PATRIMOINE

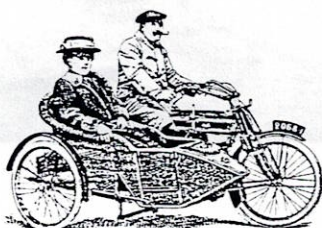
PATRIMOINE

Président : Alex Genin
Vice-Prés. : Marcel Raffin
Secrétaire : J-Cl. Massard
Trésorier : Alain Borron



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente : M.-Thérèse Genin
Vice-Présid. : Paulette Carrier
Secrétaire : Andrée Berrucas
Secrét.-Adj. : Nicole Fouillet
Trésorière : Martine Vicard
Trésor.-Adj. : Daniel Brochier



**ASSOCIATION REVERMONTAISE
POUR LA CONSERVATION
DES MECANQUES ANCIENNES**

Président : René Aviet
Trésorier : Yves Guillemot

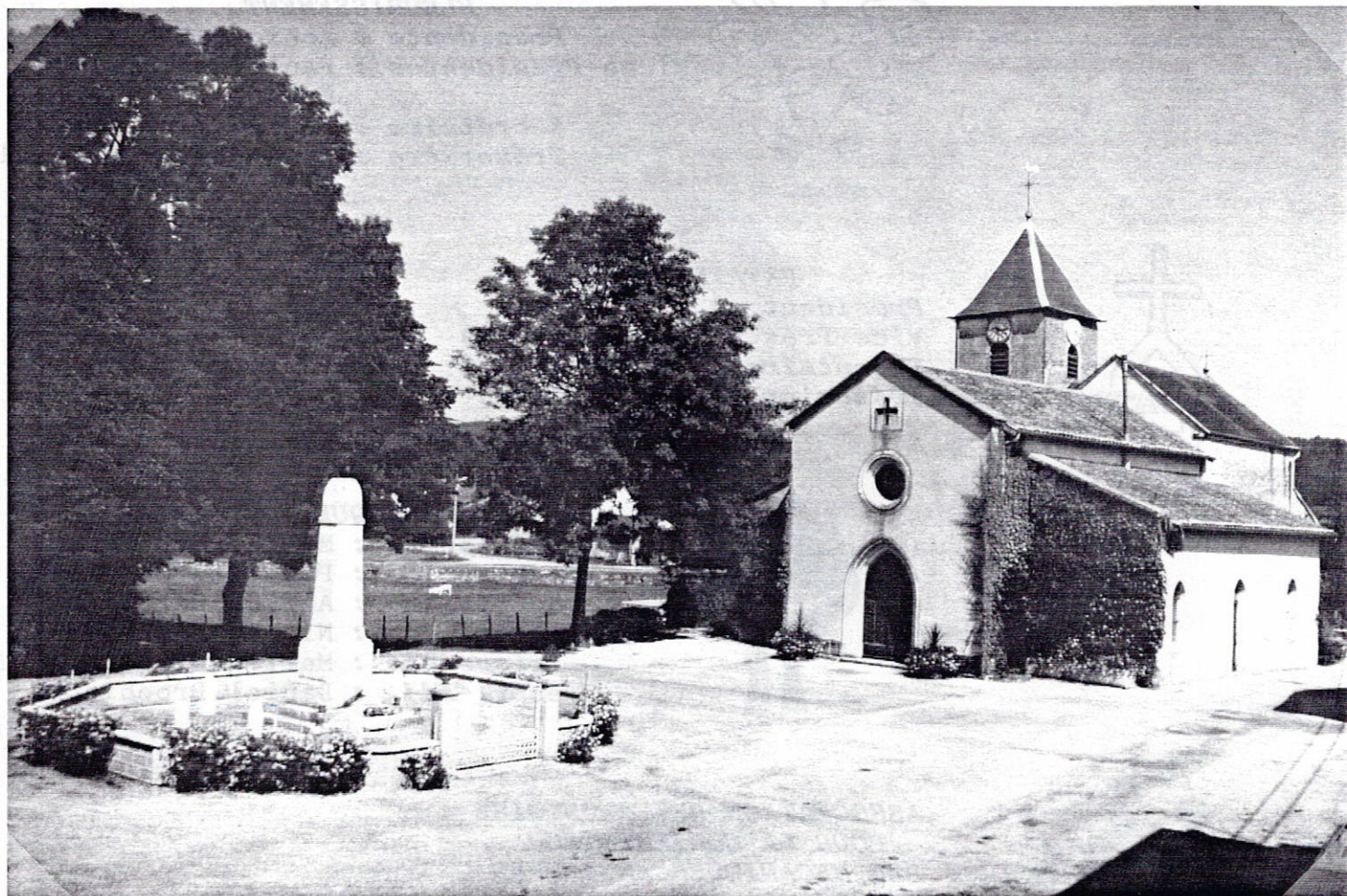
DROM, VILLAGE FLEURI ET ACCUEILLANT

Cette année encore, nous avons obtenu la 13^{ème} place (sur 36) dans le classement de la Route Fleurie du Revermont. C'est notre chiffre porte-bonheur ; mais pour nous, le plus important, c'est que notre village offre à tous un cadre agréable où l'on a envie de demeurer.

Avec l'aide de la Municipalité et de quelques bénévoles, nous avons implanté le logo de la Route Fleurie "Sur les Teppes" ; c'est un endroit un peu éloigné du village, mais nous n'avions pas d'espace plus près, et le coin y a gagné en propreté bien sûr, c'est du travail supplémentaire.

Au sein de notre équipe, nous ne nous ennuyons pas : il y a toujours du travail ... et nous serions ravis de le partager avec d'autres bonnes volontés !

Monique BONNET



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE : témoignage personnel

Chaque mardi, je respire ... et je transpire.

C'est la 2^{ème} année que je participe aux activités du Club de Gymnastique Volontaire ; Club qui, sous l'impulsion de quelques personnes, a démarré en Octobre 1991.

Chaque mardi, une heure durant, sous les directives de Marie-Christine Gonzalvès -monitrice ponctuelle, efficace et dynamisante-, en compagnie d'une vingtaine de participants, j'entraîne mon corps à un peu plus de souplesse. Pendant la séance, après un échauffement préalable, nous effectuons beaucoup de mouvements différents au son d'une musique d'ambiance.

Pour moi, c'est dur car je ne possède pas de qualités sportives. Toutefois, je me rends compte d'un certain progrès. Ce que j'apprécie surtout, c'est que, malgré la difficulté des exercices proposés, je n'ai jamais eu aucune courbature car, à chaque mouvement programmé, est associée une technique de respiration. On ne me l'avait jamais appris au lycée... ou je n'avais pas bien écouté !

Et j'ajouterai que c'est avec un certain plaisir que je rencontre, autrement que sur une route, au travers d'une vitre de voiture, les habitants de Drom.

Ce témoignage pourrait être le vôtre si vous veniez - homme ou femme - agrandir notre groupe et partager nos activités hebdomadaires.

Jean-Claude MASSARD

FAIRE REVIVRE LES VIEILLES MECANIQUES

Voilà le but de l'Association *Revermontoise pour la Conservation des Mécaniques Anciennes*.

Elle se propose de regrouper les amateurs de mécaniques anciennes, de toutes catégories confondues : Autos, Motos, Camions, Tracteurs, Moteurs fixes, etc.

La seule condition pour être admis à l'association est de posséder au moins un matériel de plus de 25 ans ou justifiant d'un intérêt à être conservé.

Un calendrier est en cours de préparation.

Une bourse d'échange aura lieu dans le 1^{er} Semestre 1994 et des participations à plusieurs fêtes locales.

Les amoureux de vieilles mécaniques sont les bienvenus dans notre association.

Une réunion mensuelle est fixée le 1^{er} Vendredi de chaque mois, à la salle de réunion communale.

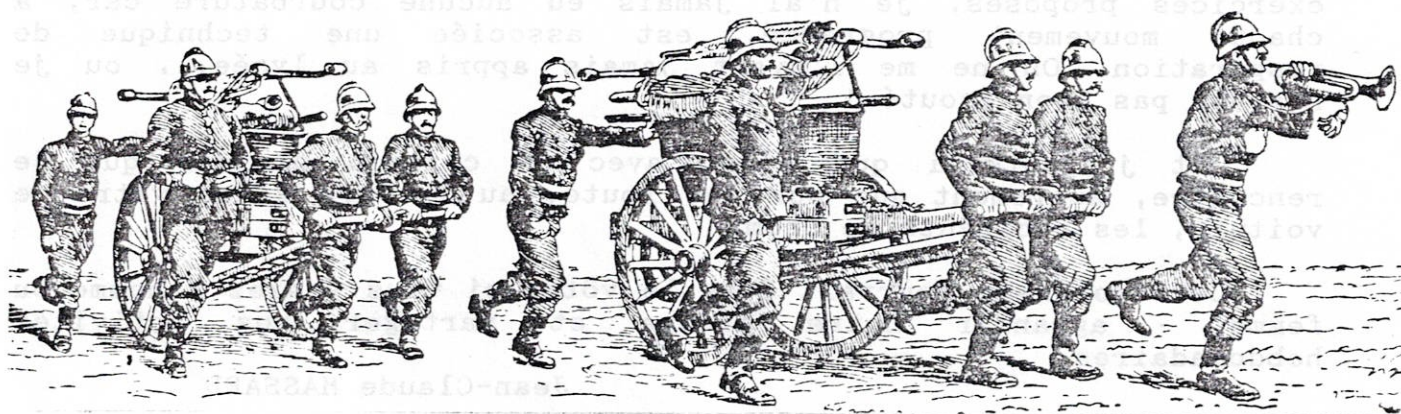
Contact A.R.C.M.A. : Président : René AVIET 74.30.64.95
Trésorier : Yves GUILLEMOT 74.30.69.22

Yves GUILLEMOT

ACTIVITE

L'année qui vient de s'écouler a encore été bien remplie pour le Corps de Première Intervention de Drom puisque les Sapeurs Pompiers sont intervenus pour : * un début d'incendie ; * 4 feux de cheminée ; * 5 nids de guêpes ; * des dégâts de foudre ; * un accident ; * un service d'ordre (course V.T.T.) ; * rechercher des génisses égarées ; * dégager une route (branches d'arbres) ; * nettoyer la place.

Ils ont, bien sûr, aussi assuré constamment l'entretien des équipements de secours (sirène, poteaux d'incendie, etc.) et effectué des services d'honneur (funérailles de deux défunts et cérémonie du 11 Novembre).

**UNE NOUVELLE CASERNE**

Il faut surtout noter cette année la mise en fonction d'un nouveau local, entre la Cure et la Salle des Fêtes. Lors des travaux d'élargissement du passage de la Salle des Fêtes, puis d'amélioration de l'appartement du Presbytère, la Municipalité avait mis une ancienne cave à la disposition de la Compagnie. Après plusieurs journées de travaux et quelques investissements, les Sapeurs en ont fait un local fonctionnel pour les besoins de leur Compagnie, de leurs missions, du village. Les tenues y sont rangées, toujours prêtes à l'usage (plus besoin pour les Pompiers de passer d'abord à leur domicile en cas d'appel) et le matériel d'intervention est accessible rapidement : le dérouleur, les tuyaux, les diverses clés, la grande échelle, les battes à feu (feux de broussailles et de forêt), le matériel anti-frelons, la trousse de secours, le brancard, les A.R.I. (Appareils Respiratoires Indépendants permettant des interventions en atmosphère irrespirable), le nécessaire pour feux de cheminée et d'autres outils encore. L'équipement est d'ailleurs complété régulièrement, tous les ans.

LE PARCOURS SPORTIF

Cette nouvelle "Caserne" a été inaugurée officiellement le 1^{er} Mai, à l'occasion du Parcours Sportif du Sapeur Pompier, dont l'organisation revenait cette année à Drom. 79 Pompiers des Compagnies dépendant du Centre de Secours de Treffort-Cuisiat (sur 94, soit une participation de plus de 84%) sont venus se mesurer sur le parcours spécialement aménagé au Rosset.

LA FETE

La fin de l'été voyait nos Pompiers organiser la traditionnelle fête de Drom, avec la participation active des autres associations du village et de plusieurs bénévoles. Le soleil n'était, hélas, pas de la partie, mais la pluie n'a que peu altéré l'entrain des organisateurs et l'affluence des visiteurs.

UNE PRESENCE JUSTIFIEE

L'année 93 aura vraiment été la démonstration, s'il en fallait une, sinon de la nécessité, du moins du bien-fondé du maintien d'unités de Pompiers bénévoles dans les petites agglomérations. Par exemple, lors de la chute de la foudre sur l'habitation de Mme et M. Christian Bonnet, le 22 Septembre, l'appartement a été complètement dévasté par la surtension électrique et 3 m² de toiture ont été détériorés. En quelques instants, sous une pluie battante, le toit était recouvert et les risques d'incendie écartés : grâce à l'arrivée immédiate des Pompiers, le sinistre n'a pas été aggravé par le feu ou la pluie.

On peut aussi rappeler encore que les incidents moindres réglés par la Compagnie de Drom (nids de guêpes ou de frelons, feux de cheminée, etc.) évitent des déplacements aux Pompiers de Treffort ou de Bourg et sont résolus plus rapidement et à moindres frais.

Enfin, nos Pompiers connaissent bien le milieu où ils interviennent puisque c'est le leur : ils n'en sont que plus efficaces, même s'ils n'ont pas la compétence des Sapeurs des Centres de Secours : ils connaissent les locaux et les gens, les risques spécifiques et les particularités locales : nous n'en voulons pour preuve que les 13 interventions du 28 Septembre au 07 Octobre, lors des inondations.

Daniel BROCHIER



LA DERNIERE RENTREE

Septembre 1993 a vu la dernière rentrée scolaire de Danièle Perrin, avant sa retraite, en Juillet 1994, et après plus de 30 années dévouées à l'instruction des enfants de Drom. Elle laissera derrière elle une armée d'anciens élèves qui n'oublieront jamais de leur vie les règles de grammaire ou de calcul, et se souviendront toujours de leur passage dans la classe unique de Madame Perrin.

Car à l'école de Drom, on n'apprend pas qu'à lire, écrire et compter ... ! Cette année encore, les enfants ont participé à différentes activités "périscolaires".

MUSIQUE ET CULTURE

Environ une fois par mois, ils se rendent, avec les écoliers de Jasseron, aux spectacles J.M.F. (Jeunesses Musicales de France) qui leur permettent de découvrir un musicien (Wagner, Mozart,...), un genre musical (Jazz, Claquettes,...), une famille d'instruments (Vent, Cordes,...) ou un instrument précis (Saxophone, Banjo,...).

Les plus grands (à partir du CE1) ont également chaque mois la possibilité de se rendre aux conférences de "Connaissance du Monde" où ils découvrent un pays par le biais de ses coutumes, de ses paysages ou de son histoire, grâce à un film et aux commentaires d'un conférencier.

SPORT ET SORTIES

Environ deux fois par trimestre, les enfants participent aussi aux rencontres U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement Primaire) où ils s'affrontent avec d'autres écoles (Villereversure, Simandre, St Just, Revonnas, etc.) ; et cela non sans s'être entraînés auparavant dans la cour de l'école (pour le patin à roulettes ou le basket-ball), ou le long de nos chemins (pour la course d'endurance ou le relais). Et ils se placent très bien !

A cela s'ajoutent les sorties plus occasionnelles : le salon du livre à Bourg, le Cirque, le Théâtre ou le Cinéma. Précisons que, grâce à l'adhésion du Sou des Ecoles à la F.O.L. (Fédération des Oeuvres Laïques), nous bénéficions souvent de tarifs réduits pour ces spectacles.

En Juin 93, ils ont terminé l'année scolaire par une promenade dans le Jura, jusqu'aux Cascades du Hérisson ; en Avril 94, ils partiront à nouveau tous en classe de natation à Hauteville.

UN MEME OBJECTIF

Toutes ces activités sont possibles grâce au produit des manifestations du Sou des Ecoles, grâce à la subvention accordée par la Municipalité, mais aussi et surtout grâce au dévouement des parents d'élèves qui ont tous comme objectif de faire en sorte que notre petite école communale n'ait rien à envier aux groupements scolaires voisins,

...et grâce à la bienveillance de l'institutrice !

HYDROMETRIE

S'il est un événement local qui restera surtout lié à l'année 1993, quand on l'évoquera plus tard, ce sera sûrement les inondations du mois d'Octobre, non pas pour le fait lui-même, connu et "habituel" ici, mais pour son caractère exceptionnel.

La caractéristique de notre vallée est son relief karstique générant des phénomènes hydrométriques étonnants et apparemment contradictoires.

Notre sol est une épaisse dalle calcaire où l'eau s'infiltré en la dissolvant lentement, la transformant en un réseau de cavités souterraines (*Karst*). L'eau est ainsi rarement présente en surface ; décrivant la physionomie du paysage de la vallée, le préfet Bossy écrivait d'ailleurs, en 1808 : *"Ni sources, ni ruisseaux, ni puits, mais il existe un lac souterrain"* : les sécheresses posaient alors des problèmes redoutables. Par contre, après de longues périodes de pluie, le sous-sol ne peut plus absorber et évacuer les eaux qui remontent de ce fait à la surface par les points les plus bas (dolines ou *combets*), parfois avec force (les *"tromphiots"* désignent ici des geysers), souvent avec rapidité.

Ainsi, l'histoire locale est ponctuée de ces événements qui vont d'un extrême à l'autre: en 581 , *"les Gaules furent ravagées par les eaux et, d'un bout à l'autre de la vallée de Drom ne se présentait qu'un grand lac"*, 1718 connaît une sécheresse, ainsi que 1719 (du 10 Mai au 15 Novembre). On lit en 1790 dans le registre du Conseil Général de la commune de Drom : *"La cause principale de la mendicité dans notre commune vient de ce que les eaux nous inondent presque tous les ans"* (il est constaté que 10 personnes vont mendier leur pain tous les jours, sur 450 habitants). Si l'inondation de 1868 est sans préjudice, la sécheresse a duré de Mai à Juillet en 1870 : on allait chercher de l'eau à Meillonas.

En fait, les inondations les plus importantes connues sont celles de 1697 (*"les eaux ont été si grandes que de mémoire d'homme, on n'en avait jamais vu en si grande quantité, ni si hautes ; l'inondation a duré du 20 Juin à la St Christophe (25 Juillet)"*), 1840, 1852 (Août et Septembre), 1856 (du 10 Mai au 10 Juillet), 1896, 1935, 1983 ... et 1993 désormais. On estime à plus de 150 hectares les surfaces inondées.



Il nous a paru intéressant cette année de relater ici l'inondation la plus considérable connue : celle de 1840, d'après le récit de Monsieur Hector Caillat * :

Sur la fin du mois d'Octobre, le vent du midi se fit entendre avec une violence extraordinaire et, après quelques jours de ce vent impétueux, il survint une pluie si forte et si intense qu'on aurait cru que les cataractes du ciel étaient concentrées sur notre vallée pour l'inonder d'un seul trait. Tout le monde était dans la plus grande appréhension sous le bruit formidable du tonnerre et de la chute d'eau de pluie qui, en peu de temps, remplit la vallée.

En effet, le 30 Octobre et le 1^{er} Novembre, jour de la Toussaint, furent vraiment deux jours de pluie torrentielle. A vue d'oeil, les combes de la vallée se remplissaient, les eaux souterraines surgissaient en différents endroits avec effort et violence par des jets qui la lançaient à plusieurs pieds au dessus du niveau d'eau.

Les eaux de la source de Grenoche, sur Montmerle, si redoutée en temps d'inondation, coulaient à torrents et eurent bientôt rempli tous les fonds de la Fin d'en Haut (c'est à dire la partie de la vallée au Nord du village). Il s'établit alors un courant qui, partant de Grenoche, allait remplir d'abord le fond de la vallée au midi sur Ramasse et regorger ensuite jusqu'au village qui fut complètement envahi. Les eaux s'élevèrent à un tel point que plusieurs maisons s'écroulèrent. Plusieurs ménages furent obligés d'abandonner leurs logements pour aller se réfugier avec ceux dont les maisons n'étaient pas encore dans l'eau. Les pauvres inondés perdirent leur fourrage, leur mobilier, voitures et autres effets restés dans l'eau. Ils n'avaient ni barques, ni bateaux, et personne ne savait nager.

On inventa des bateaux au moyen desquels on pouvait parfaitement circuler sur l'eau et sauver les marchandises en péril (c'était tout simplement des couvertes de chars, munies d'un ou plusieurs cuiviers, ce qui formait des espèces de radeaux).

Le 19 Novembre, les autorités départementales envoyèrent cinq barques ; au plus fort de l'inondation, nous en avions neuf avec lesquelles on pouvait circuler d'un quartier à l'autre. Nous avons établi quatre ports aux quatre coins du village, savoir : le port Blanchet sur la route de Montmerle, le Port Fleury sur la route de Meillonas, le Port Caillat pour monter aux Conches et enfin le Port du Carre (partie à l'Est du Village pour aller à Simandre).

Le 21 Novembre, M. le Préfet de l'Ain, M. le Maire de Bourg et plusieurs autres Messieurs vinrent nous faire une visite. Touchés et émus à la vue de nos malheurs, ils nous promirent leur appui pour nous venir en aide par des secours. En effet, on avait organisé des quêtes générales en France, non seulement pour Drom, mais pour bien d'autres contrées inondées en 1840 et surtout sur les bords de la Saône. Nous fûmes assez satisfaits de la part qui nous fut attribuée : nous reçûmes toutes sortes de marchandises, beaucoup de linge, de la farine, du bois de feu, linge de lit et de l'argent.

* Issu d'une famille locale, Théophile Hector Caillat a été instituteur à Drom de 1859 à 1884 et a noté tout au long de sa vie des observations sur son village et les événements qui l'animaient, tels qu'il les avait connus ou ressentis, ou d'après les recherches qu'il avait faites. En 1903, alors que sa retraite lui laissait plus de temps, il consigna cette documentation dans sa "Notice sur la Commune de Drom", d'où nous avons extrait ce reportage.

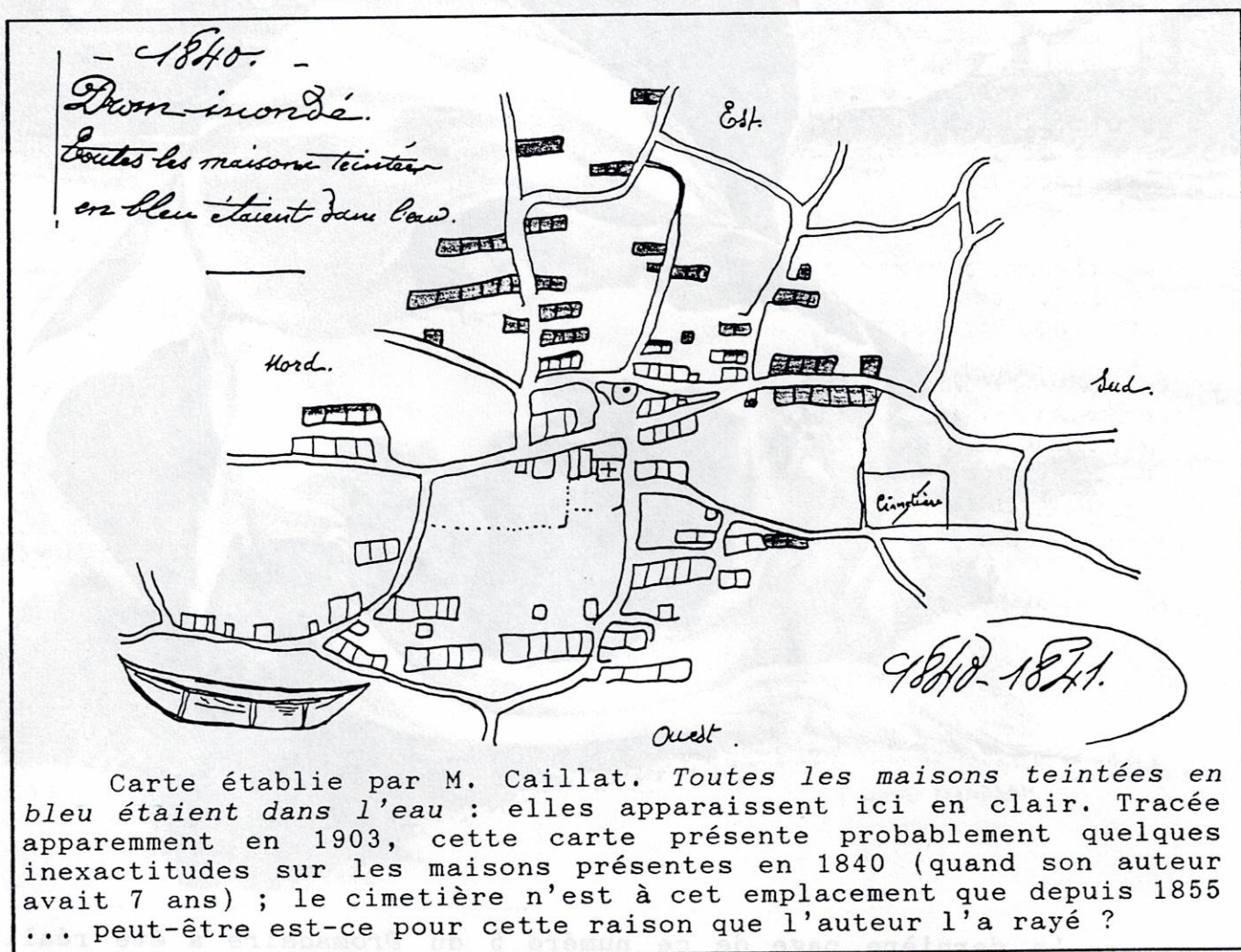
Le dimanche 24 Novembre et les suivants, on disait la messe à la sacristie et, quand l'église fut envahie, sur la montagne de N.D. des Conches.

Du 1^{er} au 13 Décembre, les eaux diminuèrent d'1,60 mètre. A partir du 15 Décembre, le vent du Nord dura si longtemps et fut si froid que l'eau disparut sous une glace qui avait au moins 15 à 20 centimètres d'épaisseur ! Alors nos barques furent de repos. On pouvait circuler à pied sans danger ; on pouvait traverser et parcourir la Vallée à pied et les jeunes gens qui allaient patiner pouvaient se lancer sur des loyettes (petits traîneaux) et allaient, les uns à Montmerle, les autres à Ramasse presque en un seul trait ! Un sabot ferré lancé violemment sur la glace arrivait en un clin d'oeil au fond de la Vallée s'il ne se cassait pas contre un arbre !

Ce ne fut qu'aux premiers jours de Février 1841 que l'on put revoir la terre depuis si longtemps couverte d'eau.

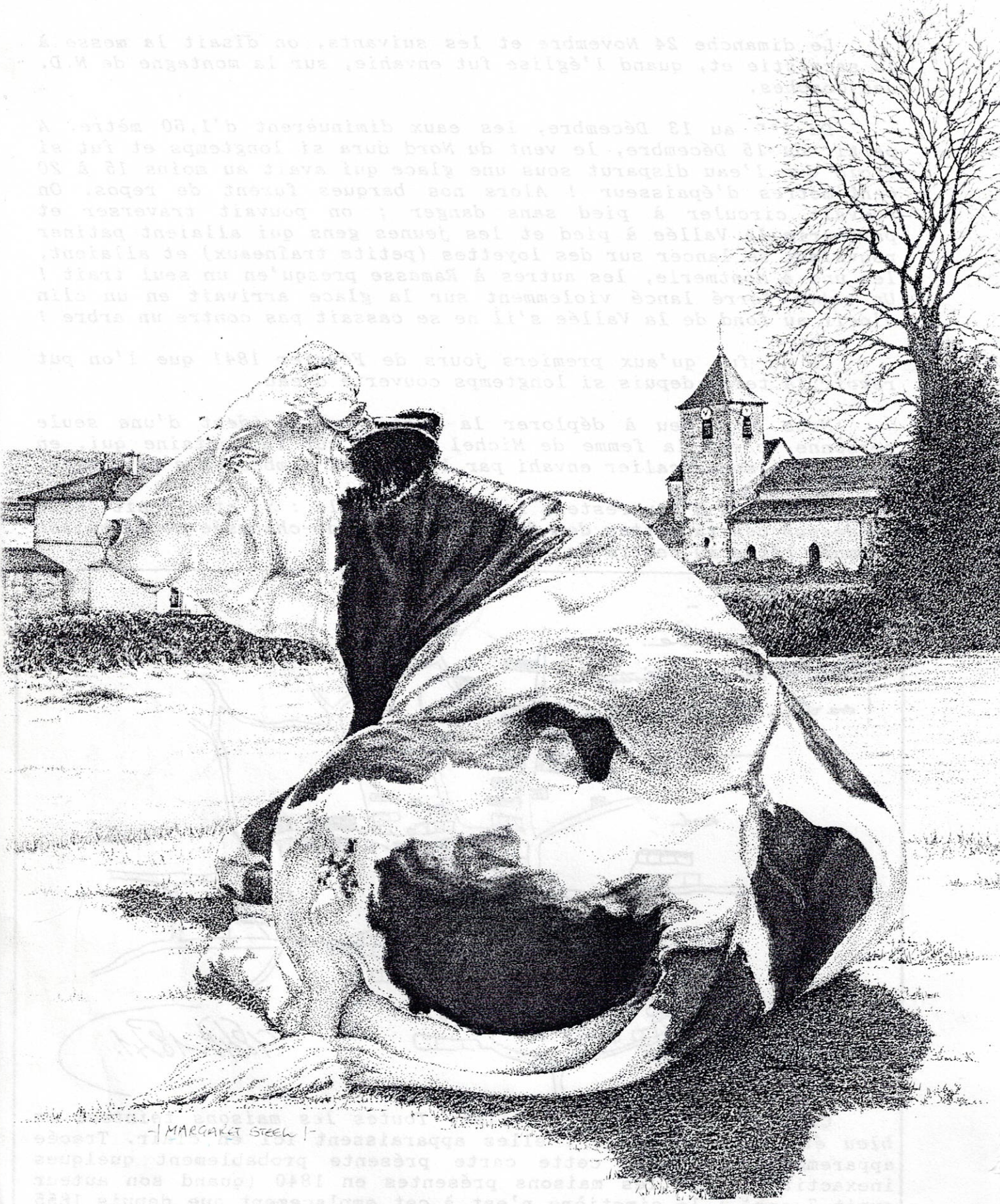
Nous avons eu à déplorer la perte par accident d'une seule personne, c'est la femme de Michel Favier sur la Fontaine qui, en descendant son escalier envahi par l'eau, est tombée et s'est noyée.

Le niveau d'eau restera longtemps visible : il atteignait juste le dessus des tablettes des fenêtres du rez-de-chaussée de la Maison Commune bâtie au centre du village.



Lors de l'inondation de 1852, M. Hippolyte Guillaux, Maire de Drom, commença de longues démarches qui allaient aboutir à un amoindrissement de la gravité des inondations futures, grâce au percement du tunnel d'assainissement de la Vallée de Drom, entre 1855 et 1869. Mais ça, c'est une autre histoire ...

Daniel BROCHIER



- MARGARET STEEN -

La dernière page de ce numéro 5 du *Dromadaire* a été réalisée spécialement par une artiste locale ; nous lui avons demandé une vue de Drom ... selon son inspiration !

